

Introduction

Le taux de chômage est particulièrement élevé en Europe chez les travailleurs peu qualifiés, et il y a de bonnes raisons de penser que le coût élevé de ce facteur pour les entreprises soit la principale raison de cette situation. En effet on a assisté en France à une réduction progressive des emplois non qualifiés jusqu'en 1994, alors qu'une telle situation ne s'observait pas aux Etats-Unis où ces emplois sont moins coûteux pour les firmes. La situation européenne n'est pas caractérisée cependant par un revenu élevé des salariés non qualifiés. Diminuer le salaire minimum légal serait non seulement injuste, mais en rapprochant celui-ci des minima sociaux il réduirait l'offre de travail au profit d'une demande accrue d'assistance. En fait la situation européenne est caractérisée par un écart très important et croissant entre coût du travail et revenu des salariés : le coin salarial. Réduire celui-ci pour les moins qualifiés semble donc une recette efficace pour augmenter l'emploi.

En 1993 les cotisations sociales employeurs et employés étaient sensiblement proportionnelles au salaire brut. Depuis la seconde moitié de cette année les charges de l'employeur ont été réduites sur les bas salaires. Ces mesures ont abouti le 1er octobre 1996 à une ristourne unique, qui permet un abattement des cotisations de plus de 1220 francs par mois au niveau du SMIC, dégressif jusqu'à 1,33 SMIC. Le coût budgétaire du dispositif, inscrit dans la Loi de finances de 1997, était de 40,3 milliards de francs. Il n'est sans doute pas abusif de mettre au moins partiellement au crédit de cette politique le fait que la diminution de l'emploi non qualifié a cessé en 1994, puis a été suivie d'une légère reprise à partir de 1996.

Evidemment, cet allègement de la parafiscalité sur les bas salaires nécessite un financement alternatif stable garant de sa pérennité, et donc de sa crédibilité auprès des entreprises. Depuis la moitié des années soixante-dix de nombreux rapports administratifs ont examiné la question, différente, d'un financement de la protection sociale qui reposerait moins sur une contribution assise sur les salaires et plus sur des sources différentes (voir Gubian cite: Gu1 pour une présentation synthétique très claire). Un souci présent dans ces rapports était la substitution du capital au travail à laquelle conduirait des taux de cotisations sociales employeurs et employés élevés et croissants au cours du temps. Une inquiétude plus récente était que la masse salariale a crû moins vite que la valeur ajoutée de 1982-1983 à la moitié des années quatre-vingt-dix, ce qui impliquait une évolution, toutes choses égales par ailleurs, des ressources parafiscales de la protection sociale peu favorable. En approximant notablement, ces rapports étaient plutôt favorables à l'introduction d'une cotisation à la valeur ajoutée dans les années soixante-dix, moins dans les années quatre-vingt et le début des années quatre-vingt-dix, période qui voit plutôt recommander l'instauration d'une imposition du travail moins régressive, voire progressive. Dans la première moitié de 1998, un groupe de travail du Conseil d'Analyse Economique a examiné la question même d'un financement alternatif d'une baisse des cotisations sociales employeurs *limitée aux bas salaires*. C'est dans ce cadre que par une lettre de mission du 6 avril 1998, le Premier Ministre, notant que "la taxation du travail non qualifié constitue probablement un facteur défavorable au développement de l'emploi dans notre pays", demandait à Edmond Malinvaud d'examiner les conséquences à court, moyen et long terme d'une modification de l'assiette des cotisations à la charge des employeurs, "en accordant une attention particulière aux avantages et inconvénients d'un élargissement de l'assiette des cotisations à la valeur ajoutée". Le rapport qu'a rédigé Edmond Malinvaud cite: EM concluait en recommandant un reprofilage des cotisations sociales employeurs, la baisse de leur taux sur les bas salaires étant financée par une hausse sur les salaires plus élevés. Simultanément la DARES demandait un avis d'expert sur la même question à Henri Sterdyniak et Pierre Villa cite: SV. Ceux-ci, en raisonnant sous l'hypothèse que la France serait dans un régime de chômage keynésien (c'est-à-dire qui résulterait d'une demande insuffisante due à des rigidités nominales, et non pas à un coût du travail excessif causé par des rigidités réelles), concluaient aux effets bénéfiques d'une réduction des charges sociales sur les bas salaires, financée par une combinaison de CSG et de cotisation à la valeur ajoutée.

Dans cet article nous utilisons un modèle d'équilibre général de l'économie française, Julien 4, pour examiner les effets, en particulier sur l'emploi, d'une baisse des cotisations sociales employeurs sur le travail non qualifié, financée par la hausse de différents autres impôts ou para-taxes. Notre résultat est que cette baisse a des effets très favorables sur l'emploi non qualifié, l'imposition de ce facteur étant extrêmement distorsive. Evidemment, ce caractère favorable est d'autant plus ample que le travail non qualifié est substituable aux autres facteurs, et il y a de bonnes raisons de penser que cette substituable est forte. A la différence d'autres travaux que nous citons, l'expansion économique résultant de cette mesure ne suffit pas à en assurer l'autofinancement *ex post* par un effet Laffer. Notre spécificité est due à ce que nous supposons que les produits français sont assez peu substituables à ceux du reste du monde. Aussi l'expansion de leur offre que nous obtenons, réduit le terme de l'échange de la France, ce qui a un effet défavorable sur le budget des administrations. Avec une plus forte substituable entre nos biens et les produits étrangers, la baisse des cotisations sociales employeurs sur le travail non qualifié est autofinancée dans le long terme. Dans le cas contraire que nous retenons, les différents modes de financement ont en première approximation des effets assez voisins. Du point de vue des créations d'emplois deux mesures de financement ont les effets les plus favorables : le reprofilage des cotisations sociales et la taxation de la FBCF. La première à l'inconvénient d'opérer une redistribution de revenus notable au détriment des travailleurs qualifiés, la seconde réduit les profits, l'investissement, et a un effet qui reste favorable mais plus faible sur la production. La cotisation à la valeur ajoutée et la TVA apparaissent très légèrement dominées par les deux autres mesures de financement. Enfin une réduction de la *totalité* des cotisations sociales employeurs n'apparaît pas être un moyen aussi efficace de réduire le chômage qu'une baisse limitée aux seuls non qualifiés. En effet le salaire brut de ces derniers est largement fixé par le SMIC, et donc toute baisse des cotisations employeurs implique une baisse équivalente du coût du travail. En revanche pour les travailleurs qualifiés dont les salaires

sont négociés, une baisse des cotisations employeurs entraîne une hausse du salaire brut, et donc une réduction limitée du coût du travail.

La section 2 présente les principaux éléments du modèle. Les variantes élémentaires de politique fiscale et parafiscale sont exposées dans la section 3. La section 4 examine le cas d'une baisse de 10 % des cotisations employeurs sur le travail non qualifiée financée *ex post* par une hausse de différentes autres taxes. La section 5 effectue différentes études de sensibilité. Les deux dernières sections comparent nos résultats à ceux obtenus par d'autres études en France et à l'étranger.

Le modèle

Julien 4 footnote est un modèle d'équilibre général calculable, dynamique et à anticipations parfaites. Sa logique est essentiellement néo-classique, bien qu'il inclut des rigidités réelles sur les marchés des biens et sur les marchés du travail. Celles-ci sont à l'origine d'un chômage involontaire, qui est de type classique. Les facteurs de production sont substituables y compris dans le court terme. Le modèle suppose aussi qu'il n'existe aucune rigidité nominale, alors qu'il est probable qu'il y en ait dans le très court terme, et qu'elles jouent un rôle important dans le cycle économique. Ces deux hypothèses ont pour conséquence que les conclusions du modèle ne sont pas valides à cet horizon.

Les avantages d'un modèle d'équilibre général calculable pour l'analyse des politiques fiscales est bien connu. Comme le modèle a un fort contenu théorique, et considère des agents rationnels optimisant intertemporellement, les canaux de transmission de la politique fiscale sont bien compris, et peuvent être interprétés à la lumière des enseignements des modèles purement théoriques. Sa faiblesse est qu'il n'est pas estimé, donc que les valeurs données à ses paramètres peuvent sembler discutables. Les effets de court terme (quand le capital n'a pas eu le temps de s'ajuster) et de long terme (quand cet ajustement est total) nous semblent cependant quantifiés de façon raisonnable footnote. Deux avantages importants d'un modèle d'équilibre général calculable sont que les équations ne contiennent pas de termes *ad hoc*, introduits dans le seul but d'obtenir un bon ajustement économétrique, et qu'il échappe à la critique de Lucas, ce qui est un minimum si on veut pouvoir évaluer des politiques économiques.

Le modèle considère deux types de travailleurs : les qualifiés et les non qualifiés footnote. La production des entreprises recourt à quatre facteurs : le capital en matériel, le capital en bâtiments, le travail qualifié et le travail non qualifié. Le travail qualifié est peu substituable au capital en matériel. Ces deux facteurs sont très substituables au travail non qualifié. Le capital en bâtiments est parfaitement complémentaire du capital en matériel. Les entreprises sont en concurrence monopolistique et possèdent un pouvoir de marché.

Les facteurs travail sont parfaitement flexibles. Leurs demandes s'obtiennent par maximisation du profit courant, à capital donné, et dépendent de leurs coûts réels respectifs. Le capital a en revanche un coût d'installation. L'investissement en matériel est calculé comme solution d'un programme de maximisation de la somme des cash flows actualisés.

Le salaire brut réel (déflaté par l'indice des prix à la consommation TTC) des non qualifiés, est supposé parfaitement indexé sur le SMIC réel et exogène. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, si le taux des cotisations sociales salariés augmente, le salaire réel net des non qualifiés baisse. Il ne bouge pas en revanche si le taux de TVA, les cotisations sociales employeurs ou le terme de l'échange se modifient. Le SMIC réel évolue au rythme de la productivité de long terme du total de la main-d'oeuvre employée footnote.

Dans chaque entreprise un syndicat et la direction négocient le salaire des qualifiés footnote. La direction prend en compte dans sa négociation le coût réel (déflaté par l'indice des prix à la production) de ce facteur. Le syndicat prend en compte le taux de salaire réel (déflaté par l'indice des prix à la consommation), après paiement des cotisations sociales, de l'impôt sur les revenus, et de l'impôt sur la consommation. Le rapport entre ces deux objectifs est le coin salarial.

L'objectif de l'entreprise est la maximisation de son profit, sachant qu'elle a le pouvoir d'embauche. L'objectif du syndicat est la maximisation du taux de salaire réel de son adhérent médian. La négociation prend la forme d'un marchandage de Nash. Le point de repli de l'entreprise est un excédent brut d'exploitation nul. Celui du syndicat est le chômage pour ses adhérents. Le coût de celui-ci relativement au maintien dans l'emploi, dépend de la facilité à trouver un emploi quand on est chômeur, de la probabilité avec laquelle on perdra son emploi plus tard si on reste employé, et du degré d'indemnisation des chômeurs. La solution du problème de négociation prend la forme d'une fonction de pseudo-offre de travail. Dans cette fonction, la rémunération des qualifiés augmente avec leur emploi mais baisse avec le coin fiscal. L'écart entre cette pseudo-offre et l'offre effective représente un chômage involontaire. Les populations actives disponibles, qualifiée et non qualifiée, sont exogènes. Il serait possible d'introduire une hypothèse de transition entre l'inactivité et le chômage, ou d'immigration nette des facteurs travail, dépendant de leurs rémunérations réelles. La variation de l'offre de travail non qualifié ne jouerait toutefois aucun rôle dans le modèle footnote. Mais celle de travail qualifié aurait un effet sur le chômage qui contribuerait à rendre la pseudo-offre de ce facteur plus élastique à sa rémunération.

Les biens nationaux et le bien étranger sont imparfaitement substituables. La demande nationale se répartit entre eux en fonction du rapport du prix à la production et du prix des importations. Les exportations dépendent de la demande mondiale et du rapport de leur prix au prix des concurrents étrangers. Le solde commercial, plus des transferts exogènes et la charge d'intérêt sur la dette extérieure, sont financés par un accroissement de cette dette.

Le taux de change est fixe. Les capitaux sont imparfaitement mobiles sur le marché financier international. Plus précisément nous supposons que le taux d'intérêt en France est égal au taux d'intérêt international, plus une prime de risque qui augmente avec l'endettement extérieur de la France. Outre son réalisme cette hypothèse est nécessaire pour assurer la stabilité du modèle : si elle n'était pas faite la France aurait intérêt à augmenter indéfiniment sa dette extérieure dans une

logique à la Ponzi. Evidemment les marchés financiers ne la laisseront pas faire et la sanctionneront par des taux d'intérêt de plus en plus élevés.

Si le capital financier est imparfaitement mobile, les entreprises sont en revanche entièrement fixes et ne peuvent pas être délocalisées à l'étranger avec leur pouvoir de marché. En effet dans le modèle chaque entreprise française produit un bien spécifique imparfaitement substituable aux autres biens français et procurant donc un avantage monopolistique. Le bien étranger importé est imparfaitement substituable à l'ensemble des biens français. Dans la réalité, une entreprise française pourrait délocaliser sa production en Pologne ou en Malaisie tout en gardant le même pouvoir de marché en France (en conservant dans ce pays ses activités de commercialisations et de marketing par exemple). Dans le modèle elle deviendrait simplement une firme étrangère qui n'aurait plus ce pouvoir de marché. Aussi la taxation des entreprises a dans le modèle des effets moins défavorables que dans la réalité, puisqu'elles n'ont pas la possibilité de s'évader de la taxe en se délocalisant.

Le modèle comprend un très grand nombre d'impôts. Les recettes fiscales des administrations sont utilisées pour des transferts aux deux catégories de ménage et à l'étranger, pour la consommation et l'investissement des administrations et pour l'indemnisation des chômeurs. Les transferts aux ménages sont fixés en francs constants et croissent au taux de long terme d'expansion de l'économie. Cela signifie qu'en francs courants ils sont indexés sur l'indice de prix à la consommation TTC. Les transferts à l'étranger sont fixés en monnaie étrangère et croissent au rythme de la somme du taux de croissance de long terme de la France, et du taux d'inflation tendanciel du reste du monde. Le déséquilibre entre les recettes et les dépenses des administrations représente leur déficit primaire. Celui-ci, complété par la charge d'intérêt sur la dette publique, est financé par un accroissement de cette dette. Cependant afin de garantir la solvabilité de l'Etat et d'empêcher qu'il s'engage dans un financement à la Ponzi, nous avons supposé que les transferts aux ménages diminuaient avec l'endettement public. Cette baisse de transferts n'est pas comptabilisée dans notre déficit primaire.

Le modèle a été étalonné sur l'évolution de l'économie française de 1974 à 1993 (cite: JPLAS1). La caractéristique la plus importante de notre étalonnage est que nous avons une élasticité de substitution du travail non qualifié aux deux autres facteurs égale à 2,5, et une élasticité de substitution du travail qualifié au capital de 0,2.

Une limite du modèle Julien 4 est qu'il est mono-sectoriel et ne permet donc pas d'analyser comment une modification des assiettes fiscales ou parafiscales a des conséquences très différentes selon la taille des entreprises, la technologie auxquelles elles recourent, les biens qu'elles fabriquent, etc. Cette et Kremp cite: Ce font une intéressante étude de ces problèmes sur données individuelles d'entreprises. D'autre part une altération des assiettes conduira à un changement des prix et des productions relatives des différents biens et services. Cet aspect des choses est ignoré dans Julien 4 footnote .

Variantes élémentaires de politique fiscale et parafiscale

Pour toutes les variantes de cette note nous nous plaçons en 1993, nous effectuons à cette date une variation non anticipée et permanente du taux d'une taxe ou d'une para-taxe et nous calculons les conséquences de cette mesure sur les principales variables économiques.

Dans cet article notre intérêt porte d'abord sur les effets d'une baisse des cotisations sociales employeurs sur le travail non qualifié. La première variante considère une réduction de ce taux de 10 points, soit *ex-ante* (c'est-à-dire à assiette inchangée) 23,8 milliards de francs 1993. Cette diminution de la parafiscalité ne menace pas la solvabilité des administrations dans notre modèle : celle-ci est assurée par une baisse des transferts aux ménages, proportionnelle à l'augmentation de la dette publique. L'avantage de ce moyen de financement de la mesure étudiée est, qu'étant forfaitaire, il ne crée aucune distorsion. Il peut cependant sembler arbitraire et difficile à justifier. Aussi nous avons choisi de ne pas l'inclure dans notre définition du déficit primaire *ex post*, et celui-ci augmente dans cette première variante.

Les variantes suivantes étudient les hausses d'impôts élémentaires pouvant corriger ce déficit sans avoir un effet trop défavorable sur l'emploi. Nous considérons tour-à-tour une hausse de 10 points des cotisations sociales employeurs sur les qualifiés, de l'imposition de la FBCF, de l'imposition des bénéfices, de la cotisation de la valeur ajoutée, de l'imposition de la consommation et de la TVA. Nous n'avons pas fait figurer dans cet article les résultats que nous avons obtenu pour une augmentation de la fiscalité sur les revenus financiers des ménages, qui sont un peu complexes à interpréter. Comme la CSG porte notamment sur ces revenus financiers nous n'avons pas donné non plus de résultats portant sur une élévation de cette taxe.

Diminution du taux des cotisations sociales employeurs sur le travail non qualifié de 10 points

L'effet sur le travail non qualifié est considérable : la baisse de son coût conduit à une augmentation de son emploi de 560 000 en début de période, soit 20 %. Si les prix restaient fixes, l'emploi qualifié et la FBCF en matériel augmenteraient aussi, puisque les productivités marginales du travail qualifié et du capital progressent par suite de la présence de davantage de travailleurs non qualifiés. Cette progression devrait cependant être faible puisque le travail non qualifié est très substituable aux deux autres facteurs. Une autre façon de comprendre ce mouvement, est qu'à long terme la frontière du coût des facteurs relie les coûts réels du travail non qualifié, du travail qualifié et du capital. Le premier coût baisse, et le dernier, qui est déterminé par le marché international des capitaux, reste fixe. En conséquence le coût réel du travail qualifié augmente. Ceci peut s'interpréter comme une translation vers le haut de la demande de long terme de ce facteur qui est parfaitement élastique par rapport à son coût. Comme la pseudo-offre de travail qualifié est une fonction croissante de son coût, l'emploi de cette main-d'oeuvre progresse.

Nous n'observons pas cela parce que les prix ne sont pas fixes. Le mouvement de l'emploi non qualifié entraîne un mouvement parallèle de la production, qui induit à son tour une baisse de son prix : l'offre plus élevée du bien produit nationalement en diminue le prix relativement aux prix étrangers. Aussi le coin salarial progresse, ce qui accroît le coût réel du travail qualifié. Le coût réel du travail non qualifié fait de même. En effet le SMIC est indexé sur le prix à la consommation dont une partie est importée ; en conséquence le SMIC nominal baisse, celui déflaté par le prix à la consommation reste constant et celui déflaté par le prix à la production augmente. Cela atténue la hausse de l'emploi non qualifié. Le prix réel des biens d'équipements, qui sont partiellement importés, augmente, ce qui a un effet néfaste sur la FBCF. Ainsi l'emploi qualifié et la FBCF matériel baissent, le premier pour un total de 32 000 emplois dans le long terme. Comme le désinvestissement prend du temps, les effets défavorables sur l'emploi et le capital se manifestent progressivement. Aussi la hausse de la production est de 1,8 point dans le court terme et de 1,5 points dans le long terme. En revanche la baisse du déflateur du PIB est plus nette dans le court que dans le long terme : 5,9 % contre 5 %. La raison de l'importance de cette variation est que dans le modèle la demande relative pour le bien national par rapport au bien importé a une faible élasticité par rapport au prix relatif de ces deux biens, ce qui semble raisonnable. Aussi une hausse de la production de bien national entraîne une baisse beaucoup plus ample de son prix.

Un mécanisme qui renforce le précédent, mais qui est peu puissant dans le modèle, est que l'endettement extérieur de la France augmente, et avec lui le taux d'intérêt (de 0,08 point).

Le déficit primaire *ex post* des administrations augmente d'environ 0,7 point de PIB dans le court terme, ce qui est l'effet attendu d'un allègement fiscal, et de 0,6 points dans le long terme footnote . Enfin cette mesure modifie la répartition des revenus au profit des salariés non qualifiés, et au dépens des salariés qualifiés qui ne bénéficient guère de l'expansion.

Le fort impact de la mesure fiscale étudiée sur l'emploi non qualifié est dû à la forte élasticité de substitution que nous avons posée entre le travail non qualifié et les deux autres facteurs (2,5). Nous examinerons le cas où cette élasticité est plus faible dans la section consacrée aux études de sensibilité.

L'ampleur de cet impact est-il réaliste ? Les travaux récents des économètres (voir par exemple d'Escrivan cite: 5 et la référence cite: DDI footnote), semblent conclure que 300 000 à 500 000 emplois auraient été sauvegardés entre le troisième trimestre 1993 et 1996 par rapport à une situation où les comportements passés auraient perduré. Ce mouvement, qui revient à un ralentissement de la croissance de la productivité, est concentré dans le secteur des services marchands non financiers. Une partie de cette évolution semble due au développement du travail à temps partiel, qui a bénéficié d'encouragements fiscaux après 1993. Mais une partie résulte aussi de la baisse des charges sur les salaires situés au voisinage du SMIC, dont ont bénéficié les entreprises depuis 1993.

Hausse du taux des cotisations sociales employeurs des qualifiés de 10 points

La baisse du salaire réel de cette qualification est importante : de l'ordre de 6,2 % dans le court terme. Aussi les effets défavorables sur l'emploi, le capital, la production et le taux de sortie du chômage, bien que présents restent faibles. Ce résultat est intéressant parce qu'il montre qu'une hausse du coin fiscal, et donc de la fiscalité qui pèse sur le travail qualifié, a peu d'effet sur l'emploi. En fait elle est largement répercutée sur le pouvoir d'achat des travailleurs et modifie peu le coût du travail qualifié. Ce résultat de simulation est cohérent avec le résultat empirique de Cotis et Loufir cite: CL1 .

Une façon d'interpréter les résultats est de remarquer que dans le long terme la frontière des prix des facteurs exige que si l'endettement de la France et le taux d'intérêt ne bougent pas, il en est de même du coût réel du travail qualifié. Donc la hausse des cotisations est entièrement compensée par une baisse du taux de salaire réel. La pseudo-offre de travail qualifié est une fonction croissante du taux de salaire réel qui diminue, et décroissante du coin fiscal qui augmente. Les deux effets se renforcent et l'emploi qualifié baisse. Cependant la pseudo-offre de travail est très inélastique et la réduction d'emploi est faible. Nous avons vu que la prise en compte de la transition inactivité-emploi (qui doit être faible pour le travail qualifié, surtout masculin), ou de migrations nettes avec l'étranger, pouvait accroître l'élasticité de la pseudo-offre de travail qualifié par rapport à son taux de salaire réel. Nous aurions alors une baisse plus forte de l'emploi qualifié. Nous examinerons le cas d'une pseudo-offre de travail qualifié plus élastique dans la section consacrée aux études de sensibilité.

La réduction de l'emploi qualifié est atténuée par la hausse du déflateur du PIB, qui résulte de la baisse de la production et qui réduit le coin fiscal, mais aussi le coût réel du travail non qualifié et du capital en matériel. Aussi la FBCF augmente après quelques périodes, et l'effet de long terme de la mesure étudiée est moins défavorable que celui de moyen terme. De plus le taux d'intérêt baisse de 0,05 point. En conclusion dans le long terme, l'emploi qualifié diminue de 12 000, celui non qualifié est inchangé et le taux de salaire réel des qualifiés baisse de 6 %. Le PIB reste sensiblement inchangé et son déflateur augmente de 0,3 %.

Le déficit budgétaire s'améliore de 1,6 points de PIB footnote . Enfin cette mesure modifie la répartition des revenus au dépens des salariés qualifiés footnote .

Augmentation du taux d'imposition de la FBCF ou du taux d'imposi

tion des bénéfices de 10 points

La première de ces mesures footnote implique une élévation du coût d'usage du capital. Toutes choses égales par ailleurs, l'équation de la frontière des coûts des facteurs impose dans le long terme, face à cette hausse, une diminution du coût du travail qualifié : la courbe de demande de travail de long terme, qui est horizontale, baisse. En conséquence, le processus de négociation et la courbe de pseudo-offre de travail n'ayant pas bougé, comme d'ailleurs le coin fiscal, l'emploi qualifié décroît de 88 000 dans le long terme. Cet ajustement s'effectue par un processus de désaccumulation qui se transmet à l'emploi qualifié, complémentaire du capital. La baisse de la productivité marginale du travail non qualifié, qui résulte de ces deux mouvements, alors que le coût de ce facteur reste inchangé, conduit à une destruction de 13 000 emplois non qualifiés dans le long terme. Evidemment la production suit ces mouvements à la baisse et décroît de 1 point de PIB. La hausse du déflateur du PIB de 3,4 % qui en résulte, réduit le coût du travail et atténue le caractère défavorable des mouvements précédents. La baisse du taux d'intérêt, qui est de 0,1 % va dans le même sens. Le déficit primaire *ex post* des administrations diminue de 1,3 point de PIB dans le long terme. Enfin cette mesure modifie la répartition des revenus au dépens des salariés qualifiés, et plus encore des profits.

La seconde mesure footnote a les mêmes effets qualitatifs que la première, mais avec une ampleur dépressive sept à huit fois plus faible sur l'emploi, le PIB et le taux de salaire net des qualifiés. Cependant elle a un effet favorable 50 % plus fort sur le déficit *ex post* des administrations. Elle modifie cependant fortement la répartition des revenus au dépens des profits. Ce mode de financement de l'allègement des charges sur les bas salaires semble donc bien préférable à celui d'une taxation de la FBCF productive. La raison est que la taxation de la FBCF inclut dans son assiette le remplacement du capital déprécié. Elle augmente donc beaucoup le coût d'usage du capital. En revanche une taxation des bénéfices exclut de ceux-ci les amortissements. De plus une bonne part de cette taxe porte sur la rente générée par le pouvoir de marché des firmes. L'imposition de cette rente ne crée aucune distorsion dans l'économie que nous modélisons.

Nous avons eu beaucoup de difficultés à modéliser les bénéfices des entreprises. Finalement nous avons retenu l'excédent brut d'exploitation moins la dépréciation du capital. Cela fait une assiette beaucoup plus large que celle des bénéfices effectivement imposables, et la hausse qu'il faudrait alors imposer à la taxation de ceux-ci peut sembler déraisonnable. D'autre part l'évasion fiscale sur cette taxe est sans doute assez facile, par exemple par des manipulations des prix de cession avec les filiales étrangères. De plus l'assiette imposée est très fluctuante au cours du temps, et avec elle le produit de la taxe. Enfin le pouvoir de marché des firmes peut résulter d'un investissement de celles-ci, par exemple en recherche et développement et en qualité des produits, qu'il convient de ne pas décourager. Taxer leur rente crée ainsi des distorsions non prises en compte dans le modèle. Il reste que l'imposition des bénéfices dans des limites raisonnables peut être un impôt relativement neutre.

Augmentation du taux de la cotisation de la valeur ajoutée brute des entreprises ou du taux d'imposition de la consommation ou de la TVA de 10 points

La première mesure footnote peut s'interpréter approximativement comme équivalant à une hausse des cotisations sociales employeurs sur les qualifiés et les non qualifiés, de l'imposition des bénéfices et de la taxation de l'amortissement du capital, qui est proportionnel à celui-ci. Le produit de cette mesure est considérable compte tenu de la largeur de l'assiette. Nous obtenons une amélioration du déficit des administrations de 6,6 points de PIB. Dans le long terme nous avons 74 000 emplois qualifiés et 704 000 emplois non qualifiés détruits. Le taux de salaire réel des qualifiés est réduit de 11,6 % et le PIB de 3,1 points ; le déflateur du PIB croît de 12,4 %.

Nous avons aussi étudié le cas d'une hausse de la cotisation à la valeur ajoutée nette de la FBCF productive de 10 points. Cet impôt améliore le déficit primaire des administrations dans le long terme de 5,2 points de PIB. Afin de pouvoir comparer ses effets au précédent, nous le multiplions par $6,6/5,2=1,32$, c'est-à-dire raisonnons à effet budgétaire constant. Nous obtenons 28 000 créations d'emplois qualifiés, et 880 000 destructions d'emplois non qualifiés. Le PIB baisse de 2,7 % et le salaire réel des qualifiés de 13,6 %. Le déflateur du PIB augmente de 9 %. Il apparaît donc préférable, du point de vue de l'emploi mais pas du PIB, d'imposer la valeur ajoutée brute plutôt que la valeur ajoutée nette. En effet en retirant de l'assiette fiscale la FBCF productive on se trouve obligé, pour obtenir les mêmes recettes fiscales, de taxer davantage le travail non qualifié, ce qui est très mauvais pour l'emploi. Ces deux mesures modifient la répartition des revenus au dépens des profits et des salariés qualifiés.

Une plus forte taxation de la consommation footnote touche les revenus courants et futurs, du moins quand ils seront consommés. Mais aussi, en renchérissant la consommation courante et future, une hausse non anticipée de la taxation de celle-ci diminue le pouvoir d'achat du patrimoine des consommateurs néo-classiques, et revient donc à taxer celui-ci. Cette dernière caractéristique implique qu'une imposition de la consommation a, en partie, les caractéristiques d'un impôt forfaitaire, ce qui devrait être bon pour l'efficacité de l'économie et l'emploi. Nous obtenons dans le long terme 30 000 créations d'emplois qualifiés et 538 000 destructions d'emplois non qualifiés. Le PIB baisse de 1,5 % et le taux de salaire réel des qualifiés de 7,5 %. Le déficit des administrations diminue de 3 points de PIB et le déflateur du PIB augmente de 5,7 %. La répartition des revenus se détériore surtout pour les profits.

Une augmentation du taux de TVA de 10 points footnote est décomposée dans le modèle en augmentations des taux d'imposition de la consommation de 10 points, de la FBCF productive de 2,9 points, de la production de 2,3 points et de la

FBCF logement de 19,2 point. La FBCF logement est exogène et son imposition équivaut à une baisse des transferts forfaitaires aux ménages néo-classiques. Nous avons dans le long terme 8 000 destructions d'emplois qualifiés et 682 000 destructions d'emplois non qualifiés. Le taux de salaire réel des qualifiés diminue de 10,3 % et le PIB de 2,4 %. Le déficit *ex post* des administrations s'améliore de 5,9 points de PIB et le déflateur du PIB augmente de 9,4 %.

Variantes autofinancées

Baisse des cotisations sociales employeurs sur le travail non qualifié

Nous avons calculé les effets de long terme d'une baisse de 10 points des cotisations sociales sur le travail non qualifié, financée par des hausses adéquates d'autres impôts ou cotisations, de façon à laisser le déficit primaire des administrations inchangé *ex post*.

La mesure qui vient au premier rang est l'imposition des bénéfices des entreprises. Cependant, nous avons vu que la définition comptable des bénéfices rendait ceux-ci peu importants et fluctuants. D'autre part la rente de monopole des firmes peut en fait rémunérer leur innovation, et il convient de ne pas décourager celle-ci. Ce dernier point n'est pas pris en compte par le modèle.

Une mesure très bonne pour l'emploi et l'activité, mais mauvaises pour le taux de salaire réel des qualifiés est le reprofilage des cotisations. Un financement meilleur pour le taux de salaire des qualifiés mais moins bon pour leur emploi et l'activité est la taxation de la FBCF productive. La cotisation sociale à la valeur ajoutée, brute ou nette, et la TVA, donnent des résultats un peu moins favorables mais voisins. Nous remarquons finalement que, quel que soit son mode de financement, une baisse des charges sur les bas salaires est bonne pour l'emploi et que les différences entre moyens de financement sont assez limitées.

Baisse des cotisations sociales employeurs sur l'ensemble du travail

Une baisse de l'ensemble des cotisations employeurs de 10 points a des effets sur l'emploi moins favorable qu'une baisse de ces cotisations limitée aux seuls bas salaires, sauf quand elle est financée par l'imposition des bénéfices. Cependant, quel que soit son mode de financement, cette mesure est bonne pour l'emploi. Cela est aisé à comprendre. Nous avons vu que le financement d'une baisse des cotisations sociales sur le travail non qualifié par une hausse des cotisations sociales sur le travail qualifié n'était dominé que par un financement recourant à l'imposition des bénéfices. Substituer ce moyen de financement au premier améliore donc la situation. Lui substituer les autres la détériore. Du point de vue des créations d'emplois, sans distinction des qualifications, le meilleur mode de financement est l'imposition des bénéfices. Viennent loin derrière la taxation de la FBCF productive, la TVA, la cotisation à la valeur ajoutée et enfin la taxation de la consommation. Le financement par une taxation de la FBCF productive est le plus mauvais du point de vue de l'effet sur le PIB (qui diminue). Cependant comme le déflateur du PIB augmente, la France bénéficie d'un transfert du reste du monde.

Etudes de sensibilité

Cas où les élasticités de substitution entre facteurs sont unitaires

Alors le travail qualifié devient plus substituable et le travail non qualifié moins substituable que dans la section précédente. Commençons par le cas où l'allègement des charges se limite au travail non qualifié.

Les créations d'emplois non qualifiés sont beaucoup plus faibles que dans la section précédente, et les résultats pour l'emploi et le salaire des qualifiés sont un peu plus favorables. Du point de vue des créations d'emplois le classement des moyens de financement est : taxation de la FBCF productive, impôt sur les bénéfices, reprofilage, cotisation à la valeur ajoutée brute et TVA, cotisation à la valeur ajoutée nette, taxation à la consommation. Le principal changement est le gain en place de la taxation de la FBCF. En effet le travail qualifié est devenu substituable au capital, et il bénéficie donc de cette taxation. Du point de vue des effets sur le PIB cette taxation se retrouve cependant en dernière place. Mais le résultat le plus important est que le choix du moyen de financement n'est pas très important. Quel qu'il soit nous gagnons de l'ordre de 180 000 emplois et 0,5 point de PIB.

Quand l'allègement des charges concerne les deux qualifications les créations d'emplois non qualifiés sont beaucoup plus faibles que dans la section précédente, et les résultats pour l'emploi et le salaire des qualifiés sont plus favorables. Comme dans la section précédente une baisse de l'ensemble des cotisations employeurs a des effets sur l'emploi moins favorables qu'une baisse de ces cotisations limitée aux seuls bas salaires, sauf quand elle est financée par l'imposition des bénéfices.

Cas où les biens national et étranger sont très substituables

Nous revenons sur l'étalonnage initial. Mais maintenant nous rendons les importations beaucoup plus substituables au bien produit nationalement. Plus précisément dans le modèle l'élasticité de la demande de bien national relativement au rapport prix à la production / prix d'utilisation, est égale à l'élasticité des importations relativement au rapport prix à l'importation / prix d'utilisation. Jusqu'à présent ces élasticités étaient égales à 0,7, ce qui est conforme aux résultats des

études économétriques. Maintenant nous les fixons à 4.

La plus forte substituabilité entre produits français et étrangers a pour conséquence que la baisse du déflateur du PIB est maintenant très faible. Aussi le SMIC réel, qui est indexé sur le prix à la consommation, n'augmente que peu, comme le coin salarial et le prix réel de la FBCF. Ces trois effets, qui freinent l'expansion économique, sont donc encore présents, mais très atténués. En conséquence, par rapport à l'étalonnage de base, les créations d'emplois sont plus importantes, la croissance du PIB est plus forte, et la faiblesse de la hausse du coin salarial ne suffit pas à empêcher le salaire réel des qualifiés de monter. Mais le résultat le plus remarquable est que nous obtenons un effet Laffer : la baisse des cotisations sociales employeurs sur les non qualifiés réduit le déficit budgétaire. nous verrons dans la section suivante que ce résultat est obtenu par Bernard Salanié et Alain Jacquot.

Elasticité de la pseudo-offre de travail qualifié

Nous avons constaté dans les calculs de variantes précédents que la pseudo-offre de travail qualifié était très inélastique. Dans le modèle WS-PS original elle est totalement inélastique quand les indemnités chômage sont parfaitement indexées sur le salaire réel (voir Layard, Nickell et Jackman cite: LNJ). Le modèle WS-PS utilisé ici ne suppose qu'une indexation partielle (à 70 %), et ne fait pas d'autres hypothèses simplificatrices qui conduisent au résultat précédent. Il nous a semblé intéressant de faire une variante de sensibilité dans laquelle l'indexation des indemnités chômage ne serait que de 10 %. Cela devrait rendre l'équation WS plus élastique. La rendre encore plus élastique nécessiterait à notre avis une révision très profonde de la spécification du modèle de négociation collective. Pour les variantes élémentaires l'effet de la baisse des cotisations sociales sur les non qualifiés est inchangé. L'effet de la hausse des cotisations sociales sur les qualifiés est beaucoup plus ample sur cette catégorie de main-d'oeuvre : 52000 emplois détruits au lieu de 21 000. En revanche leur salaire réel baisse sensiblement autant (5,90 % au lieu de 6,04 %). Plus généralement pour les variantes où le salaire réel est beaucoup abaissé (hausse de la cotisation à la valeur ajoutée, de la taxation de la consommation ou de la TVA), la nouvelle hypothèse d'indexation réduit légèrement cette baisse, mais en échange détériore notablement l'emploi qualifié.

Pour le cas des variantes autofinancées correspondant à une baisse de 10 points des cotisations sociales employeurs sur le travail non qualifié, la principale conclusion est que le cas pour un reprofilage des cotisations sociales est légèrement affaibli.

Autres études françaises

La maquette de Bernard Salanié

Salanié cite: BS a construit une maquette de l'économie française qui peut s'interpréter comme une version simplifiée et synthétique de Julien 4. L'avantage de ce choix est que la maquette peut être étudiée de façon analytique, et non pas seulement par simulation. Les principales simplifications apportées par Salanié sont :

- ¾ Un cadre statique décrivant l'équilibre de long terme ;
- ¾ Un travail qualifié parfaitement complémentaire du capital, dont l'offre est fixe et le marché équilibré ;
- ¾ Un terme de l'échange exogène, ce qui permet de confondre les prix d'utilisation et de production, et un coût d'usage du capital exogène, fixé sur le marché international des capitaux.

Salanié étudie plusieurs cas d'élasticité de substitution entre le travail non qualifié et les autres facteurs. Dans le cas d'une forte élasticité de substitution (2 chez Salanié contre 2.5 chez nous) et pour la variante élémentaire baisse des cotisations sur les non qualifiés de 10 points, les différences de résultats entre son étude et la nôtre sont : 1) pas de création d'emplois qualifiés chez Salanié (par hypothèse), contre 32 000 destructions de ces emplois chez nous ; 2) une expansion du PIB de 1 % chez Salanié, contre 1,54 % chez nous ; 3) un effet Laffer chez Salanié : le déficit budgétaire diminue de 21 milliards de francs, alors qu'il augmente de 29 milliards chez nous. Cette différence est due à ce que nous supposons que la forte détérioration du terme de l'échange qu'implique chez nous cette mesure parafiscale, détériore les recettes budgétaires plus que les dépenses : les premières sont partiellement indexées sur le prix à la production, alors que les secondes ne dépendent que du prix de la consommation. En revanche la création d'emplois non qualifiés est sensiblement la même dans les deux études.

A cause de l'effet Laffer le problème du financement de la baisse des cotisations sociales sur les bas salaires ne se pose pas chez Salanié.

La maquette d'Alain Jacquot

Jacquot cite: AJ a construit une maquette qui ressemble à celle de Salanié, mais qui est un peu plus riche que celle-ci. Les améliorations introduites sont :

- ¾ Une travail qualifié imparfaitement substituable au capital;
- ¾ Une pseudo-offre de travail qualifié élastique par rapport au taux de salairé réel ;
- ¾ Une offre de capital élastique par rapport au taux d'intérêt réel net de taxes, ce qui résulte d'une imparfaite mobilité des capitaux ;
- ¾ Une grande variété de taxes : cotisations sociales employeurs *et* salariés sur le travail qualifié *et* non qualifié, taxation du capital, TVA. Cela permet le calcul d'un grand nombre de variantes élémentaires et autofinancées.

Nous comparerons nos résultats à ceux obtenus par Jacquot dans le cas où chez celui-ci : 1) le travail non qualifié est très substituable aux autres facteurs (élasticité de substitution de 2, contre 2,5 chez nous) ; 2) le travail qualifié est non substituable au capital (élasticité de substitution de 0,2 chez nous) ; 3) l'élasticité de la pseudo-offre de travail qualifié est nulle (elle est faible chez nous) ; 4) l'élasticité de l'offre de capital est infinie (elle est élevée chez nous). Alors pour la variante élémentaire baisse des cotisations sociales employeurs sur le travail non qualifié Jacquot obtient sensiblement le même effet sur l'emploi non qualifié et le salaire réel qualifié que nous. Les effets ne sont pas trop éloignés pour les autres variables. Cependant Jacquot obtient comme Salanié un effet Laffer : le déficit primaire des administrations est réduit. L'écart avec nos résultats s'explique comme précédemment : Jacquot considère une économie où le terme de l'échange est fixe.

Etudes étrangères

Jacques Drèze

Drèze a édité un livre cite: JD regroupant des travaux menés seul, ou avec d'autres économistes européens, consacrés au chômage européen et aux moyens d'y remédier. Ces travaux ont un objectif beaucoup plus large que cet article, et nous nous bornerons à évoquer les éléments les plus reliés à notre propos.

Une idée centrale du livre est la nécessité de diminuer les cotisations sociales employeurs sur les bas salaires. Plus précisément celles-ci devraient disparaître pour le SMIC, et leur taux de réduction devrait diminuer avec le salaire jusqu'à s'annuler quand celui-ci est de 1,5 SMIC. Cette procédure a pour effet de limiter la hausse du taux marginal de taxation, qui peut avoir des effets désincitatifs. Cette baisse des charges devrait être financée soit par un impôt sur les émissions de dioxyde de carbone footnote , soit par une hausse de la TVA, soit par une élévation de la taxation des revenus financiers des ménages.

Les canaux par lesquels cette réforme fiscale aurait ses effets ne sont que brièvement décrits. Le principal argument est que les cotisations sociales créent un écart entre le coût privé pour une entreprise d'embaucher un chômeur et le coût social pour un chômeur d'accepter un emploi, qui serait très bas, voire négatif. Une limite de cet argument est que cet écart existe pour toutes les qualifications, surtout maintenant où le chômage des cadres est devenu appréciable. Nous pouvons signaler ici un argument de Lindbeck cite: L1 qui est qu'une baisse des cotisations sociales sur les non qualifiés, financée par une hausse d'autres taxes, ne sera effective que si ces autres taxes sont payées, au moins partiellement, par d'autres agents que les travailleurs non qualifiés : travailleurs qualifiés, retraités, rentiers.

Une autre proposition, très intéressante footnote est une baisse des charges sociales dans certains secteurs ou l'octroi d'avantages fiscaux quand on consomme certains services, ceux les plus intensifs en main-d'oeuvre peu qualifiée. Il faut noter que cette politique introduit une distorsion dans la concurrence entre secteurs, et peut générer une recherche de rente ; de plus ses conséquences redistributives ne vont pas forcément vers plus d'égalité. En revanche détaxer un travail légal qui entre en concurrence avec les tâches faites par le ménage lui-même (ménage, bricolage), qui elles ne sont pas taxées, ou avec le travail noir, apparaît justifié du point de vue de l'efficacité économique. En diminuant la demande pour le travail noir il rend celui-ci moins avantageux et affaiblit une source de chômage volontaire (ou si on préfère un piège de chômage).

Peter Sorensen

Dans Julien 4 les cotisations sociales employeurs et employés sur le travail qualifié sont supposées proportionnelles, ce qui était approximativement le cas jusqu'en juillet 1993. Le système établi alors a abouti en octobre 1996 à une remise dégressive pour les salaires compris entre 1 et 1,33 SMIC, ce qui a rendu les cotisations employeurs progressives sur cette plage de salaires. Un reprofilage des cotisations sociales au détriment du travail qualifié rendrait celles-ci progressives pour les salaires plus élevés. Cependant si Julien 4 évalue bien les effets d'une variation du taux moyen, des cotisations sociales, il ignore ceux de la progressivité de cette para-taxe. Ces effets sont très bien analysés par Cornéo cite: GC . D'autres bons articles sont ceux de Hersoug cite: TH , Holmlund et Kolm cite: HK1 , Lockwood et Manning cite: LM , Sorensen cite: So et cite: S2 , Pissarides cite: CAP et Van der Ploeg cite: VDP . Pour résumer les conclusions de ces travaux on peut se référer à Sorensen cite: S2 qui estime que la taxation du travail est insuffisamment progressive en Europe. Une plus forte progressivité aurait un effet *très* bénéfique sur l'emploi. Sorensen cite: So donne une liste d'études économétriques européennes qui ont essayé de mesurer les effets du taux d'imposition moyen et de sa progressivité sur le coût réel du travail. Trois exemples sont les articles d'Holmlund et Kolm cite: HK1 , Manning cite: M1 et Lockwood et Manning cite: LM . Les élasticités de long terme estimées sont très variées, mais le résultat qualitatif est qu'une baisse du taux moyen du coin fiscal réduit le coût réel du travail, mais une baisse du taux marginal l'augmente. Ainsi il y a de bonnes raisons de penser qu'un coin fiscal plus progressif serait bon pour l'emploi, ce qui renforce le cas pour un reprofilage des cotisations sociales.

Sorensen cite: So présente aussi un modèle d'équilibre général calculable, Infosim, qui est assez différent du nôtre. Le modèle se limite à représenter un état stationnaire de long terme. Il sépare trois qualifications du travail, trois secteurs productifs officiels (entretien des bâtiments, autres services aux ménages, autres secteurs), deux secteurs informels (entretien des bâtiments, autres services aux ménages) et deux secteurs relevant des activités privées des ménages (entretien des bâtiments, autres services aux ménages). Cela permet de prendre en compte une concurrence entre secteurs produisant le même bien, y compris ceux qui ne paient pas de taxes, ce que ne fait pas Julien 4.

Sorensen utilise son modèle pour étudier les effets de l'instauration d'un "General Earned Income Tax Credit". Celui-ci réduirait d'un montant fixe les charges fiscales ou parafiscales supportées par chaque salarié. L'avantage relatif de cette mesure diminuerait bien sûr avec le niveau de salaire. Deux types de financement sont considérés : premièrement une augmentation du taux d'imposition de tous les revenus, c'est-à-dire les salaires, mais aussi les transferts, notamment aux retraités et aux chômeurs et les revenus financiers des ménages, deuxièmement une élévation de la TVA. La première mesure de financement apparaît plus favorable, car elle inclut une plus forte progressivité du coin fiscal sans en changer le taux moyen, à l'opposé de la seconde mesure. Le cas où le financement consiste en une augmentation du taux d'imposition des seuls revenus du travail (ce qui est proche de notre variante reprofilage des cotisations sociales) est aussi étudié : il donne des résultats intermédiaires.

Sorensen étudie aussi les effets d'une détaxation des autres services aux ménages. Quand cette mesure est financée par une élévation de la taxation du reste de la consommation, il obtient un effet très favorable sur l'emploi, qui s'exerce au dépens du travail noir. D'autre part la production familiale de ces services diminue beaucoup. Un résultat intéressant est que les cols blancs sont perdants : certes ils sont les utilisateurs de ces services subventionnés, mais la modification des prix relatifs dans l'économie s'exerce au dépens du secteur où ils sont nombreux, ce qui déprime leur salaire relatif. On n'a donc pas l'effet inégalitaire sur la répartition des revenus que nous avons évoqué plus haut. Quand le mode de financement est une hausse du taux de taxation sur tous les revenus nous avons un redéploiement moindre de la structure de la consommation des ménages au profit des services intensifs en emplois peu qualifiés, et donc un effet favorable sur l'emploi moindre.

Une étude plus ancienne utilisant une version préliminaire d'Infosim, est celle de Frederiksen, Hansen, Jacobsen et Sorensen cite: FHJS. Celle-ci montre qu'un allègement des charges sociales dans les secteurs des services concurrencés par le travail noir et le travail interne aux ménages coûte moins en termes budgétaires, à effets équivalents, qu'une réduction de la TVA sur ces services. En effet la première mesure ne favorise que le facteur travail, alors que la seconde bénéficie aussi aux facteurs fixes, c'est-à-dire la rente. Un autre résultat est que les effets favorables d'une telle politique sont d'autant plus forts que le marché du travail est rigide, c'est-à-dire que l'offre ou la pseudo-offre de travail sont peu sensibles à son coût. Il est à noter que cette politique réduit les distorsions existant dans le secteur des services entre offres officielle, au noir et ménagère, mais augmente les distorsions entre les services et les autres secteurs de l'économie. Les auteurs en déduisent une ampleur optimale qui doit lui être donnée et qui ne doit pas être dépassée.

Conclusion

Cet article conclut qu'une baisse des charges sociales employeurs sur le travail non qualifié est une mesure bonne pour l'emploi. Il nous semble cependant probable que cette réduction de la fiscalité, bien que générant une expansion de l'activité bonne pour les finances publiques, ne sera pas autofinancée à la suite d'un effet du type Laffer. Il faudra donc accroître d'autres taxes. Le choix de celles-ci n'apparaît pas en première approximation très important. Notre préférence va cependant vers un reprofilage des cotisations sociales qui a de bons effets sur l'emploi et la production, mais qui en revanche détériore le sort des salariés qualifiés.

Julien 4 ignore deux aspects de l'économie ayant des conséquences importantes pour la question qui est étudiée ici. D'abord une littérature théorique et empirique importante estime qu'une plus forte progressivité de la fiscalité et de la parafiscalité, les cotisations sociales employeurs ici, serait bonne pour l'emploi. Cette thèse renforce l'argumentation en faveur d'un reprofilage des cotisations employeurs.

Ensuite les services aux ménages, qui recourent beaucoup au travail non qualifié, peuvent être produits non seulement par le secteur marchand formel, mais aussi par le secteur informel et par les ménages eux-mêmes. Ces deux derniers échappent à toute taxation dans cette activité. Ainsi une baisse des charges des employeurs sur le travail non qualifié peut réduire l'ampleur de ces deux derniers moyens de production de services au profit du premier. Cela aura un effet bénéfique pour les finances publiques en augmentant la taille du secteur marchand, et élèvera l'efficacité de l'économie (par exemple la production ménagère va à l'encontre des principes de spécialisation et de division du travail). Mais la prise en compte de cette substitution suggère aussi une politique fiscale sectorielle, par exemple la baisse des taux de TVA qui s'appliquent aux services aux ménages, ou des remises d'impôts à ceux qui les achètent, ou des réductions des cotisations sociales employeurs dans ce secteur. Cette dernière option semble la meilleure.

AGP AUDRIC Sophie, Pauline GIVORD et Corinne PROST (1999) - "Demande de travail par qualification", ronéotypé INSEE.

4 CAHUC Pierre et André ZYLBERBERG (1999) - "Le modèle WS PS", *Annales d'Economie et de Statistique* 53, p. 1-30.

Ce CETTE Gilbert et Elisabeth KREMP (1997) - "Le passage à une assiette valeur ajoutée sur les cotisations sociales", *Travail et emploi* 72, p. 39-49.

GC CORNEO Giacomo (1994) - "Ajustement des cotisations sociales et chômage d'équilibre", *Economie et Prévision* 115, p. 107-115.

CL1 COTIS Jean-Philippe et Rahim LOUFIR (1990) - "Formation des salaires, chômage d'équilibre et incidence des cotisations sur le coût du travail", *Economie et Prévision*, n°92-93, p.97 ? 110.

DDI DARES, DP et INSEE (1997) - *Bilan économique et social de la France*, La documentation française, 1997.

5 D'ESCRIVAN Guillaume (1997) - "La croissance est-elle devenue plus riche en emplois ? Une analyse des évolutions récentes de la productivité du travail", ronéotypé CSERC, avril.

DFJ DUCHÊNE Sylvie, Gérard FORGEOT et Alain JACQUOT (1997) - "Les évolutions récentes de la productivité du

travail”, *Economie et Statistique* 301-302, p.169-192.

- JD** DREZE Jacques (1995) - *Pour l'emploi, la croissance et l'Europe*, De Boeck Université, Bruxelles.
- FHJS** FREDERIKSEN Niels, Peter HANSEN, Henrik JAKOBSEN et Peter SORENSEN (1995) - "Subsidising Consumer Services : Effects on Employment, Welfare and the Informal Economy", *Fiscal Studies* 16, p. 71-93.
- GM** GOUX Dominique et Eric MAURIN (1995) - "Les transformations de la demande de travail par qualification en France. Une étude sur la période 1970-1993", *Document de travail de la Direction des Etudes et Synthèses Economiques de l'INSEE* n° 9503.
- Gu1** GUBIAN Alain (1997) - "Réformer l'assiette des cotisations patronales : un débat ancien toujours d'actualité", *Travail et Emploi* 72, p.7-16.
- Gu2** GUBIAN Alain (1997) - "Avantages et inconvénients d'une modification de l'assiette des cotisations patronales", *Travail et Emploi* 72, p.17-37.
- TH** HERSOUG Tor (1984) - "Union Wage Responses to Taxes Changes", *Oxford Economic Papers* 36, p. 37-51.
- HK1** HOLMLUND Bertil et Ann-Sofie KOLM (1995) - "Progressive Taxation, Wage Setting, and Unemployment : Theory and Swedish Evidence", *Swedish Economic Policy Review* 2, p. 423-460.
- AJ** JACQUOT Alain (1998) - "Une maquette d'équilibre général pour l'analyse de la fiscalité du travail", ronéotypé DARES, 26 mai.
- JPL** LAFFARGUE Jean-Pierre (1996) - "Fiscalité, charges sociales, qualifications et emploi", *Economie et prévision* n°125, p. 87-105.
- JPLAS1** LAFFARGUE Jean-Pierre et Anne SAINT-MARTIN (1997) - "Biais de progrès technique, imperfections de marché et inégalités en France, de 1974 à 1993", couverture orange du CEPREMAP, n°9712, à paraître dans *Economie et Prévision*.
- JPLAS2** LAFFARGUE Jean-Pierre et Anne SAINT-MARTIN (1998) - "Un modèle d'équilibre général calculable de la France : Julien 4", ronéotypé CEPREMAP, 28 février.
- L1** LINDBECK Assar (1996) - "The West European Employment Problem", *Reprint Series* n°563, Institute for International Economic Studies, Stockholm University.
- LNJ** LAYARD Richard, Stephen J. NICKELL et R.A. JACKMAN (1991) - *Unemployment : Macroeconomic Performances and the Labour Market*, Oxford : Oxford University Press.
- LM** LOCKWOOD Ben et Alan MANNING (1993) - "Wage Setting and the Tax System", *Journal of Public Economics* 53, p. 1-29.
- EM** MALINVAUD Edmond - (1998) *Les cotisations sociales à la charge des employeurs : analyse économique*, Documentation Française.
- M1** MANNING Alan (1993) - "Wage Bargaining and the Phillips Curve : The Identification and Specification of Aggregate Wage Equation", *Economic Journal* 103, p. 98-118.
- OCDE1** OCDE (1995) - *L'étude de l'OCDE sur l'emploi. Fiscalité, emploi et chômage*.
- CAP** PISSARIDES Christopher (1998) - "The Impact of Employment Tax Cuts on Unemployment and Wages ; The Role of Unemployment Benefits and Tax Structure", *European Economic Review* 42, p. 155-183.
- BS** SALANIE Bernard (1998) - "Une maquette analytique de long terme du marché du travail", Note INSEE n°19/G220/BS/CE, 12 mai.
- So** SORENSEN Peter Birch (1997) - "Public Finance Solutions to the European Unemployment Problem ?", *Economic Policy* 25, p. 221-264.
- S2** SORENSEN Peter Birch (1997) - "Optimal Tax Progressivity in Imperfect Labour Markets", communication au 53^{ème} congrès de l'International Institute of Public Finance, Kyoto, 25-28 août.
- SV** STERDYNIK Henri et Pierre VILLA (1998) - "Pour une réforme du financement de la Sécurité Sociale", *Observations et Diagnostics Economiques* 67, p. 155-205.
- VDP** VAN DER PLOEG Frederick (1998) - "Unemployment and Public Finance in Europe", dans *Public Finance in a Changing World*, Peter Birch SORENSEN éd., MacMillan Press Ltd, Londres.

[baselineskip] 20pt